*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 7/2021 du 06/07/2021 - p 1/2*

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

*L’an deux mil vingt-et-un et le six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.*

# Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

*Etaient présents :* MM. GUILLAUME Georges-Marc, DEBRAINE Jean-Pierre et Mme DESESQUELLES Florence , Adjoints ; MM et Mmes CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu, DENEUX Bérangère, RÉAUBOURG Carole, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, BOURDETTE Fabien.

Absents excusés : M. LAURENT X., Mmes DUMENIL A., LESCALLE I., M. VAUVILLIERS J.

Madame REAUBOURG Carole a été nommée secrétaire.

Sur invitation de M. DESSEIN, MM Germain BOISSY et Emmanuel DESSEIN exposent un projet de construction d’une unité de méthanisation (production d'énergie renouvelable) sur le territoire de Lierville, limitrophe de Lavilletertre.

Le site devrait être opérationnel à l’automne 2022, le but étant de produire du biométhane à partir de sous-produits végétaux, principalement des « cultures intermédiaires à vocation énergétique » (CIVE). Ces intercultures sont produites entre deux cultures principales, et n'entrent donc pas en concurrence avec les cultures alimentaires. Le méthane produit sera injecté dans le réseau de gaz naturel et alimentera les ménages et industries. Le résidu du processus de méthanisation, appelé digestat, constitue un engrais naturel et sera utilisé par les agriculteurs porteurs du projet. La conception du site a été prévue pour être intégrée au maximum dans son environnement, grâce au concours d'une architecte-paysagiste DPLG.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – C.R.T.E.

 Mis en place par l’Etat et relayés par la Communauté de Communes, les C.R.T.E. apporteront un soutien financier aux communes dans leurs projets d’aménagement à 5 ans, relevant du domaine écologique.

 Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide de présenter deux projets pour Lavilletertre :

* Equipement de l’éclairage public avec des lampes LED,
* Isolation des bâtiments communaux.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

 Après avoir pris connaissance des propositions de tarifs et conditions pour le renouvellement du contrat d’assurance du personnel communal, le Conseil Municipal décide de passer contrat avec le moins-disant, Groupama, jusqu’au 1er janvier 2025.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2021

 Le Conseil Municipal enregistre une recette supplémentaire de 4 717 € due à la vente des peupliers de la vallée ; afin d’équilibrer le budget, cette recette sera compensée par une

cotisation supplémentaire de 350 € à la mutuelle du personnel pour une nouvelle adhésion et des dépenses d’ordre général.

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 7/2021 du 06/07/2021 - p 2/2*

TRAVAUX DE VOIRIE

 Place Saint Jean de Dieu : le Conseil Municipal décide de présenter une demande de subvention sur la base du dernier devis estimatif des travaux d’aménagement de la Place, qui se monte à 117 428,99 € H.T.

 Trottoir rue de Saint Cyr à Romesnil : M. DEBRAINE présente une première estimation de près de 10 000 € qu’il estime trop élevée pour la consolidation d’une portion de trottoir. D’autres devis seront étudiés.

URBANSIME

* Demande de M. et Mme David TAVARES Impasse du Clos des Graviers pour la pose de fenêtres de toit : le Conseil Municipal préconise que 2 ouvertures soient prévues sur l’avancée de toiture en façade principale, alignées avec les fenêtres en façade.
* Demande de M. et Mme SAMPAIO rue de la Mare pour la création de fenêtres de toit ;
* Demande de M. et Mme DESESQUELLES Place des Sapins pour l’isolation extérieure de leur habitation et dépendance ;

Le Conseil Municipal n’a pas d’observations pour ces deux dossiers.

VENTE DE L’ANCIEN ATELIER COMMUNAL

 Monsieur le Maire expose les propositions qui sont parvenues en Mairie. Après délibération, le Conseil Municipal retient l’offre de M. RACIONERO au prix de 55 000 €.

NUISANCES

 Monsieur DESSEIN fait part des problèmes de nuisance sonore récurrents dans le gîte rue de la Houssemagne. Il précise que, malgré la demande du voisinage, il n’a aucun pouvoir juridique pour retirer une autorisation d’exercer, la formalité en Mairie étant une simple déclaration d’ouverture de meublé de tourisme. Seule la nuisance sonore peut être constatée, de préférence par la Gendarmerie qui est plus apte à rédiger un procès-verbal en bonne et due forme. Monsieur DESSEIN engage les riverains à porter plainte pour déclencher cette action des forces de l’ordre.

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10. Fait et délibéré à La Villetertre le six juillet deux mil vingt-et-un, et ont signé au registre les membres présents.*